

## REGLEMENTATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES 2023/2024

### CHAMPIONNATS U13 :

### ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2023/2024

Février 2024

CHAMPIONNAT U13 LIGUE  
60 EQUIPES (6 x 10)

Accèdent de  
district

60



Fin de saison 2023 - 2024

CHAMPIONNAT U13 LIGUE  
60 EQUIPES (6 x 10)

Aucune  
accession

U14  
Ligue

### REPARTITION PAR DISTRICT - ACCESSION U13 LIGUE

District	Licenciés U11-U12	Coefficient	Nbe d'équipes (60 à mi saison)
16	959	3,56	4
17	1512	5,61	6
19	679	2,52	2
23	219	0,81	1
24	932	3,46	3
33	4484	16,64	17
40	1108	4,11	4
47	789	2,93	3
64	1983	7,36	7
79	1323	4,91	5
86	1248	4,63	5
87	934	3,47	3

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION DU 5 JUIN 2023

PAGE 13/28

### 1/ Organisation Générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ce championnat.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à cette compétition, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ce championnat, en Février 2024 les 60 équipes réparties selon le tableau de répartition annoncé ci-dessus

Cette compétition se déroule par matches « aller » à partir du mois de Février avec 6 poules de 10 clubs.

Peuvent participer à ce critérium U13 :

- les joueuses de catégorie d'âge U14F,
- les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U13F et U13
- les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U12F et U12
- les joueurs de catégorie d'âge U11 (maximum 3). Ces derniers doivent remplir les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F. pour participer aux rencontres

En cas de non-respect de cette obligation, le club fautif aura match perdu par pénalité dans les conditions de l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

---

### 2/ Accessions – Rétrogradations

Accession des équipes U13 au championnat U14 Ligue

Les engagements en U14 Ligue seront donc libres et soumis à de pré requis incontournables :

- **Avoir été engagé dans un championnat U13 Ligue.**
- **Avoir été engagé dans un championnat U13 1<sup>er</sup> Niveau Départemental dans la dernière phase.**

Des amendes seront débitées à tout club dont l'entraîneur principal indiqué sur la FMI n'aura pas le diplôme minimum requis à savoir un CFF2, sans formalité préalable de la part de la CR STATUT DES EDUCATEURS.

Les montants des forfaits seront aussi conséquents pour inciter les clubs à s'engager concrètement, avec un effectif suffisant pour terminer ce championnat U14 Ligue.

CHAMPIONNATS U14 :

## ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2023/2024

### Septembre 2023

<b>CHAMPIONNAT U14 LIGUE</b> X EQUIPES réparties en poules de X			Via U13 Ligue et U13 1 <sup>er</sup> Niveau	X
--	--	--	---	---



### Janvier 2024

<b>CHAMPIONNAT U14 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U14 Ligue	30
<b>CHAMPIONNAT U14 R2</b> X EQUIPES EN 6 POULES DE X	Via U14 Ligue	X

### Fin de saison 2023-2024

<b>CHAMPIONNAT U14 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U15 R1	24
<b>CHAMPIONNAT U14 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U15 R2	6
<b>CHAMPIONNAT U14 R2</b> X EQUIPES EN 6 POULES DE X	Accèdent en U15 R1	6
<b>CHAMPIONNAT U14 R2</b> X EQUIPES EN 6 POULES DE X	Accèdent en U15 R2	24
<b>CHAMPIONNAT U14 R2</b> X EQUIPES EN 6 POULES DE X	Rétrogradent en U15 District	X

### 1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats. Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

#### Participent à ce championnat en 1<sup>ère</sup> phase :

- Autant d'équipes engagées respectant les critères émis sur la réglementation U13, en autant de poules de X équipes avec matchs secs, par répartition géographique

#### Participent à ces championnats en 2<sup>nde</sup> phase :

- U14 R1 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes avec matchs secs.
- U14 R2 : autant d'équipes restantes non qualifiées pour le niveau R1, en autant de poules de X équipes avec matchs secs

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U14 R1 ou U14 R2 ne peut pas la saison suivante, accéder au championnat U15 R1 ou R2.

#### Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueurs de la catégorie d'âge U14
- Les joueurs de la catégorie d'âge U13 (sans restriction de nombre)
- 3 joueurs U12 remplissant les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF
- Les joueuses des catégories d'âge U14F et U15F

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

### 2/ Accessions - Rétrogradations

Le tableau présenté ci-dessus détermine les principes d'accessions et de rétrogradations à l'issue de la saison 2023/2024

- Accession des équipes U14 Ligue (1<sup>ère</sup> phase) en U14 R1 (2<sup>nde</sup> phase)

Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la X<sup>ème</sup> place d'autant de poules nécessaires pour atteindre le nombre de 30 équipes accéderont au niveau U14 R1 en 2<sup>nde</sup> phase.

Les dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, sur le départage, sera appliqué en toutes circonstances pour atteindre ce nombre de 30 équipes ou éventuellement procéder à des repêchages en cas de vacances.

Ces dispositions ne pourront s'appliquer avec les derniers de chaque poule qui seront reversés automatiquement au niveau U14 R2 (2<sup>nde</sup> phase).

- Accession des équipes U14 Ligue (1<sup>ère</sup> phase) en U14 R2 (2<sup>nde</sup> phase)

Les équipes non qualifiées au regard des conditions émises au paragraphe précédent composeront le niveau U14 R2 (2<sup>nde</sup> phase).

- Accession des équipes U14 R1 en U15 R1

Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>ème</sup> place (inclusive) de chacune des 3 poules du championnat régional U14 R1 accéderont au championnat régional U15 R1.

En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 9<sup>ème</sup> puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants 9<sup>èmes</sup> en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui accéderont de facto au niveau U15 R2.

- Accession des équipes U14 R1 en U15 R2

Les équipes classées de la 9<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place de chacune des 3 poules du championnat régional U14 R1 accéderont au championnat régional U15 R2, sauf règles de repêchage énoncées dans le précédent paragraphe.

- Accession des équipes U14 R2 en U15 R1

Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> place de chacune des poules composant le niveau U14 R2 accéderont au championnat régional U15 R1 (configuration à 6 poules)

En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 2<sup>ème</sup> puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants 2<sup>ème</sup> en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont de facto au niveau U15 District.

- Accession des équipes U14 R2 en U15 R2

Les équipes classées de la 2<sup>ème</sup> à la X<sup>ème</sup> place nécessaires des X poules pour atteindre le nombre de 24 équipes accéderont au niveau U15 R2, sauf règles de repêchage énoncées dans le précédent paragraphe.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont de facto au niveau U15 District.

- Rétrogradation des équipes U14 R2 en U15 District

Les équipes non classées dans les positions énoncées dans les deux précédents paragraphes seront rétrogradés au niveau U15 District.

CHAMPIONNATS U15 :

## ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2023/2024

Septembre 2023		
<b>CHAMPIONNAT U15 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U14 R1 et R2	<b>30</b>
<b>CHAMPIONNAT U15 R2</b> 27 EQUIPES (3 x 9)	Via U14 R1 et R2	<b>27</b>



Fin de saison 2023-2024		
<b>CHAMPIONNAT U15 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U16 R1	<b>21</b>
<b>CHAMPIONNAT U15 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U16 R2	<b>9</b>
<b>CHAMPIONNAT U15 R2</b> 27 EQUIPES (3 x 9)	Accèdent en U16 R1	<b>3</b>
<b>CHAMPIONNAT U15 R2</b> 27 EQUIPES (3 x 9)	Accèdent en U16 R2	<b>18</b>
<b>CHAMPIONNAT U15 R2</b> 27 EQUIPES (3 x 9)	Rétrogradent en U17 District	<b>6</b>
<b>CHAMPIONNATS U15 DISTRICT</b>	Accèdent en U16 R2	<b>13</b>

### 1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats. Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

#### Participent à ces championnats :

- U15 R1 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes avec matchs aller-retour.
- U15 R2 : 27 équipes réparties en 3 poules de 9 équipes avec matchs aller-retour.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U15 R1 ou U15 R2 ne peut pas la saison suivante, accéder au championnat U16 R1 ou R2.

#### Peuvent participer à ces championnats :

- les joueurs et joueuses de catégorie d'âge U15, U15F et U16F
- les joueurs de catégorie d'âge U14 et U14 F
- les joueurs de catégorie d'âge U13 (maximum 3) remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

### 2/ Accessions - Rétrogradations

Le tableau présenté ci-dessus détermine les principes d'accessions et de rétrogradations à l'issue de la saison 2023/2024

- Accession des équipes U15 R1 en U16 R1

Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 7<sup>ème</sup> place (inclusive) de chacune des 3 poules du championnat régional U15 R1 accéderont au championnat régional U16 R1.

En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 8<sup>ème</sup> puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants 8<sup>ème</sup> en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui accéderont de facto au niveau U16 R2.

- Accession des équipes U15 R1 en U16 R2

Les équipes classées de la 8<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place de chacune des 3 poules du championnat régional U15 R1 accéderont au championnat régional U16 R2, sauf règles de repêchage énoncées dans le précédent paragraphe.

- Accession des équipes U15 R2 en U16 R1

Les équipes classées à la 1<sup>ère</sup> place de chacune des 3 poules du championnat régional U15 R2 accéderont au championnat U16 R1.

En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 2<sup>ème</sup> des 3 poules puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants, afin d'obtenir 6 équipes et en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont au niveau U17 District 1<sup>er</sup> Niveau.

- **Accession des équipes U15 R2 en U16 R2**

Les équipes classées de la 2<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> place (inclusive) de chacune des 3 poules du championnat régional U15 R2 accéderont au championnat U16 R2, sauf cas de repêchage évoqué dans le précédent paragraphe.

En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 8<sup>ème</sup> des 3 poules puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants, afin d'obtenir 18 équipes et en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont au niveau U17 District 1<sup>er</sup> Niveau.

- **Rétrogradation des équipes U15 R2 en U17 District**

Les équipes non classées dans les positions énoncées dans les deux précédents paragraphes seront rétrogradés au niveau U17 District.

- **Accession des équipes U15 District 1<sup>er</sup> Niveau en U16 R2 (en fin de saison)**

Une équipe désignée par chacun des 12 Districts, organisant un championnat U15 1<sup>er</sup> Niveau, accèdera au championnat U16 R2, ajoutant une équipe supplémentaire par le District de la Gironde, soit un total de 13 accédants.

CHAMPIONNATS U16 :

## ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2023/2024

### Septembre 2023

<b>CHAMPIONNAT U16 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U15 R1 et R2	<b>30</b>
<b>CHAMPIONNAT U16 R2</b> 40 EQUIPES (4 x 10)	Via U15 R1 et R2 et District	<b>40</b>



### Fin de saison 2023-2024

<b>CHAMPIONNAT U16 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accède en CN U17	<b>1</b>
<b>CHAMPIONNAT U16 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U17 R1	<b>20</b>
<b>CHAMPIONNAT U16 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U17 R2	<b>9</b>
<b>CHAMPIONNAT U16 R2</b> 40 EQUIPES (4 x 10)	Accèdent en U17 R1	<b>4</b>
<b>CHAMPIONNAT U16 R2</b> 40 EQUIPES (4 x 10)	Accèdent en U17 R2	<b>21</b>
<b>CHAMPIONNAT U16 R2</b> 40 EQUIPES (4 x 10)	Rétrogradent en U17 District	<b>15</b>

### 1/ Organisation générale

La Commission Régionale de Gestion des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats. Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

#### Participent à ces championnats :

- U16 R1 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes, avec matches aller/retour sur toute la saison
- U16 R2 : 40 équipes réparties en 4 poules de 10 équipes, avec matches aller/retour sur toute la saison

Les principes d'accès doivent être indiqués dans les règlements des compétitions départementales, en respectant les dispositions prévues dans les Règlements Généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine ainsi que celles incluses dans le règlement de la compétition.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U16 R1 ou U16 R2 ne peut pas accéder pour la saison suivante, au championnat U17 R1 ou R2.

#### Peuvent participer à ces championnats :

- les joueurs de catégorie d'âge U16, U15 – amateur ou sous contrat (apprenti ou aspirant)
- les joueurs de catégorie d'âge U14 et U14 F qui devront remplir les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

### 2/ Accessions - Rétrogradations

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U16 régionaux avec les précisions ci-après :

#### Accession de l'équipe U16 R1 en Championnat National U17

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 7 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédante, la Ligue organise des 1/2 finales entre le premier de chaque poule et le meilleur second (en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) de l'ensemble des 3 poules, puis une finale entre les vainqueurs. Un tirage au sort détermine le club qui reçoit pour les 1/2 finales, considérant que le meilleur 2<sup>nd</sup> sera toujours désigné visiteur. La finale a lieu sur un terrain neutre désigné par la commission.

#### Accession des équipes U16 R1 au championnat régional U17 R1

Les équipes classées de la première place, hors celle accédant au CN U17, à la 7<sup>ème</sup> place (incluse) de chacune des trois poules du championnat régional U16 R1, accèdent au championnat régional U17 R1.

En cas de vacance, il est fait appel à l'(les) équipe(s) classée meilleure 8<sup>ème</sup> du championnat régional U16 R1 afin d'obtenir des poules de 10 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants 8<sup>ème</sup> et ainsi de suite.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui accèderont de facto au niveau U17 R2.

#### Accession des équipes U16 R1 au championnat régional U17 R2

Les équipes classées de la 8<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place des 3 poules seront basculées en championnat U17 R2, sauf cas de repêchage évoqué au premier paragraphe.

#### Accession des équipes U16 R2 au championnat régional U17 R1

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule de U16 R2 accèderont au championnat régional U17 R1.

En cas de vacance, il est fait appel à la meilleure équipe classée seconde des 4 poules, puis la 2<sup>ème</sup> équipe classée seconde et ainsi de suite en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

A défaut de pouvoir combler la vacance de cette manière, les mêmes dispositions peuvent être appliquées avec les suivants à l'exclusion du dernier de chaque poule, afin d'obtenir 24 équipes en championnat régional U17 R1.

#### Accession des équipes U16 R2 au championnat régional U17 R2

Les équipes classées de la 2<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> place incluses et jusqu'à la meilleure équipe classée 7<sup>ème</sup> des 4 poules, accèderont au championnat régional U17 R2.

En cas de vacance, il est fait appel à la seconde meilleure équipe classée 7<sup>ème</sup> du championnat régional U16 R2 puis la (les) mieux classée(s) en suivant afin d'obtenir des poules de 10 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont de facto au niveau U17 District 1<sup>er</sup> Niveau.

#### Descente en District des équipes U16 R2

Toutes les autres équipes, sauf celles maintenues en application du paragraphe précédent, sont remises à disposition de leur District d'affectation.

CHAMPIONNATS U17 :

## ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2023/2024

Septembre 2023		
<b>CHAMPIONNAT U17 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U16 R1 et R2	<b>30</b>
<b>CHAMPIONNAT U17 R2</b> 30 EQUIPES (3 x10)	Via U16 R1 et R2	<b>30</b>



Fin de saison 2023-2024		
<b>CHAMPIONNAT U17 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U18 R1	<b>21</b>
<b>CHAMPIONNAT U17 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U18 R2	<b>9</b>
<b>CHAMPIONNAT U17 R2</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U18 R1	<b>3</b>
<b>CHAMPIONNAT U17 R2</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U18 R2	<b>14</b>
<b>CHAMPIONNAT U17 R2</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Rétrogradent U18 ou U19 District	<b>13</b>
<b>CHAMPIONNATS U17 DISTRICT</b>	Accèdent en U18 R2	<b>13</b>

### 1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

#### **Participant à ces championnats**

- U17 R1 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes, avec matches aller/ retour sur toute la saison
- U17 R2 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes, avec matches aller/ retour sur toute la saison

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U17 R1 ou U17 R2 ne peut pas, pour la saison suivante, accéder aux championnats régionaux U18 R1 ou U18 R2

#### **Peuvent participer à ces championnats**

- les joueurs de catégorie d'âge U17 et U16 – amateur ou sous contrat (aspirant ou apprenti)
- les joueurs de catégorie d'âge U15 et U15 F remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

---

### 2/ Modalités d'accession et de rétrogradation

#### Accessions des équipes U17 R1 au championnat régional U18 R1

Variabilité selon le nombre d'équipes issues du CN U17

Les équipes classées de la première place à la 7<sup>ème</sup> place (inclusive) de chacune des trois poules du championnat régional U17 R1 accèdent au championnat régional U18 R1 soit 21 équipes. En cas de vacance, il est fait appel à la meilleure équipe classée 8<sup>ème</sup> du championnat régional U17 R1 et ainsi de suite (sauf l'équipe classée 10<sup>ème</sup> et dernière) afin d'obtenir deux poules de 12 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

Le nombre d'accession des équipes U17 R1 vers U18 R1 est réduit à 20, 19, 18, ou 17 équipes en cas de d'engagement d'une, deux, trois ou quatre équipes du Championnat National U17 en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

#### Accessions des équipes U17 R1 au championnat régional U18 R2

Les équipes classées de la 8<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place de chaque poule du championnat U17 R1 intégreront le championnat régional U18 R2, sauf dispositions particulières énoncées au paragraphe précédent liées à la vacance.

Le nombre d'équipes intégrant le championnat régional U18 R2 est fonction du nombre d'engagement des équipes issues du championnat national U17, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Il peut être réduit selon le nombre d'engagés en U18 R1 issu du CN U17 (5 équipes maximum).

#### Accessions des équipes U17 R2 au championnat régional U18 R1

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule U17 R2 accéderont au championnat régional U18 R1.

En cas de vacance, il est fait appel à l'équipe classée meilleure 2<sup>ème</sup> des 3 poules du championnat régional U17 R2 et ainsi de suite (sauf les équipes classées 10<sup>ème</sup> et dernière) afin d'obtenir deux poules de 12 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

#### **Accessions des équipes U17 R2 au championnat régional U18 R2**

Les 14 équipes, classées de la 2<sup>ème</sup> place à la 5<sup>ème</sup> place ainsi que les deux meilleures équipes classées 6<sup>ème</sup> des trois poules, en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la LFNA, accéderont au championnat régional U18 R2.

En cas de désistement, il sera fait appel à l'autre équipe classée 6<sup>ème</sup>.

A défaut, on appliquera la même méthode avec les équipes classées derrière le dernier accédant en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, sauf le dernier de chaque poule.

#### **Autres équipes disputant le championnat régional U17 R2**

Toutes les autres équipes non maintenues dans le cadre des points ci-dessus seront rétrogradées et auront la possibilité de s'engager en championnat U18 ou U19 DISTRICT ou INTERDISTRICTS

#### **Accession des équipes U17 District 1<sup>er</sup> Niveau en U18 R2**

Une équipe désignée par chacun des 12 Districts organisant un championnat U17 1er Niveau accèdera au championnat U18 R2, ajoutant une équipe supplémentaire pour le District de la Gironde, soit un total de 13 accédants.

---

CHAMPIONNATS U18 :

Septembre 2023		
<b>CHAMPIONNAT U18 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U17 R1 et R2	<b>30</b>
<b>CHAMPIONNAT U18 R2</b> 36 EQUIPES (4 x 9)	Via U17 R1 et R2 et District	<b>36</b>



Fin de saison 2023-2024		
<b>CHAMPIONNAT U18 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accède en CN U19	<b>1</b>
<b>CHAMPIONNAT U18 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U19 R1	<b>18</b>
<b>CHAMPIONNAT U18 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Rétrogradent en U19 District	<b>11</b>
<b>CHAMPIONNAT U18 R2</b> 36 EQUIPES (3 x 12)	Accèdent en U19 R1	<b>6</b>
<b>CHAMPIONNAT U18 R2</b> 36 EQUIPES (3 x 12)	Rétrogradent en U19 District	<b>30</b>

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION DU 5 JUIN 2023

PAGE 27/28

### 1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

#### Participent à ces championnats :

- Niveau R1 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes avec matches aller/ retour sur toute la saison
- Niveau R2 : **36 équipes réparties en 4 poules de 9** avec matches aller / retour sur toute la saison.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U18 R1 ou U18 R2 ne peut pas accéder pour la saison suivante, au championnat U19 R1

#### Peuvent participer à ces championnats :

- les joueurs de catégorie d'âge U18, U17 – amateur ou sous contrat (aspirant ou apprenti)
- les joueurs de catégorie d'âge U16 qui devront remplir les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

---

### 2/ Accessions – Rétrogradations

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U18 Régionaux avec les précisions ci-après :

#### Accession au Championnat National U19

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 6 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédante, la Ligue organise des 1/2 finales entre le premier de chaque poule et le meilleur second (en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) de l'ensemble des 3 poules du championnat U18 R1, puis une finale entre les vainqueurs.

Un tirage au sort déterminera le club qui reçoit pour les 1/2 finales, considérant que le meilleur 2<sup>nd</sup> sera toujours désigné visiteur.

La finale aura lieu sur un terrain neutre désigné par la commission.

#### Accessions des équipes U18 R1 au championnat régional U19 R1

Les équipes classées de la première place (sauf celle accédant au CN U19) à la 6<sup>ème</sup> place (incluse) de chacune des trois poules du championnat régional U18 R1, puis la meilleure équipe classée 7<sup>ème</sup> des trois poules, accéderont au championnat au championnat régional U19 R1.

En cas de vacance, il est fait appel aux autres équipes classées 7<sup>ème</sup> et ainsi de suite, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, en précisant que les équipes classées 10<sup>ème</sup> ne pourront prétendre à un repêchage.

**Accessions des équipes U18 R2 au championnat régional U19 R1**

Les équipes terminant aux 1ères places de chaque poule (4) du championnat U18 R2 ainsi que les deux meilleurs 2<sup>nd</sup> accéderont au championnat régional U19 R1.

En cas de vacance, il est fait appel à la 3<sup>ème</sup> meilleure équipe classée 2<sup>nd</sup>e et ainsi de suite jusqu'à constitution de deux poules de 12 en championnat U19 R1, précisant que les équipes classées 9<sup>ème</sup> de chaque poule ne pourront prétendre à un repêchage.

**Autres équipes ayant disputé le championnat régional U18 R1**

Les équipes classées de la 8<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place de chaque poule U18 R1, incluant aussi les 2 plus mauvais 7<sup>èmes</sup> (sauf éventuelles dispositions contraires liées à un processus de repêchage annoncée ci-dessus), auront la possibilité de s'engager en U19 District ou Interdistricts.

**Autres équipes ayant disputé le championnat régional U18 R2**

Toutes les autres équipes, sauf celles maintenues ci-dessus, auront la faculté de s'engager en U19 District ou Interdistricts.